

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2017

Séance du Conseil Municipal du : 2 février 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Trausse Minervois, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à 20h 30, sous la présidence de Jean-François SAÏSSET, Maire.

Convocation du 25 janvier 2017

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 12

Présents : MM. Saïssset, Jouve, Lavigne
Mmes Lang, Lombard, Moreau, Pérez, Signoret, Talbodec

Absents excusés : MM. Hart, Peyrard, Sénat

Secrétaire de séance : Mme Moreau

Procurations : Mme Peyrard à Mme Lombard

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Création d'emploi et tableau des effectifs
- ◆ Election des délégués du Syndicat Aude Centre
- ◆ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ◆ Subvention pour travaux au presbytère
- ◆ Infos diverses

Le maire soumet au vote le PV de la séance précédente. Le PV est adopté à l'unanimité

1/Création d'emploi et tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un poste de titulaire, à compter du 1^{er} mars 2017, d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, permanent, à temps complet en vue de la titularisation d'un agent.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, permanent, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2017,

GRADES	CAT	EFFECTIFS	DUREE HEBDO
Secrétaire de mairie	A	1	Temps complet Titulaire
Adjoint Technique	C	1	Temps complet Titulaire
Adjoint Technique	C	1	Temps complet Titulaire
Adjoint Technique	C	1	15h Titulaire
ATSEM 2 ^{ème} classe	C	1	30h Titulaire
Adjoint Adm principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet Stagiaire
<u>Non titulaires</u>			
Contrat Avenir		1	Temps complet
Contrat CUI		1	Temps non complet

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2017, à temps complet.

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstentions : 0

2/Election des délégués du Syndicat Aude Centre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la fusion de plusieurs syndicats de rivières (SIAHBAD, SB COT, SIAH Minervois et SMBA), il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré passe au vote.

Ont obtenu	Titulaire		Suppléant	
	René JOUVE	10 voix	Françoise MOREAU	10 voix

M. Jouve est élu titulaire et Mme Moreau est élue suppléante.

3/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire expose :

L'article 136 de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 définit comme suit les modalités du transfert de compétence en matière de PLU : les structures intercommunales qui ne seraient pas compétentes en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite Loi. Si, dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Ainsi, si une commune souhaite s'opposer au transfert, il est nécessaire de délibérer entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

La commune de Trausse Minervois considère qu'elle doit maîtriser les choix présents et futurs de son urbanisation et qu'une véritable connaissance des données est nécessaire.

Le PLU de notre commune a été adopté par délibération en date du 5 janvier 2005. Depuis plusieurs révisions ont été adoptées et notamment celle de juin 2015 qui a étendu la surface des terrains constructibles, au sud de la commune. Cette modification a demandé beaucoup de travail et un investissement financier conséquent.

Le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de compétence à la communauté d'Agglomération en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE de s'opposer au transfert de compétence à la communauté d'agglomération (Carcassonne-Aggl) en matière de PLU.

Et s'oppose donc à la création d'un PLU Intercommunal

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstentions : 0

4/ Aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune avait demandé une aide à Monsieur le Député, Jean-Claude PEREZ pour la réfection du toit du presbytère. Ces travaux sont urgents compte tenu de la vétusté du bâtiment. Cet édifice est très ancien, étant accolé à l'église, il présente un réel danger pour les promeneurs et les usagers.

L'objectif est de pouvoir sauvegarder ce patrimoine en réhabilitant cette construction et ainsi éviter les dangers d'effondrement de la toiture. Le montant du devis s'élève à la somme de 37 514.40 €.

Monsieur le Député, par courrier en date du 12 janvier 2017 a répondu favorablement à notre requête et a accordé à la commune une aide de 8 000 € sur le programme 122 - action 01- « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- approuve les travaux de réfection du toit du presbytère compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment.

- approuve le devis d'un montant de 37 514.40 €.

- sollicite le versement de l'aide de 8 000 € octroyée par Monsieur le Député Jean-Claude PEREZ.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Compte rendu de Françoise MOREAU

- Création d'un emploi. A partir du 1^{er} mars 2017, Melle Céline Chabbert sera adjoint administratif 2^{ème} classe, permanent à temps complet. Elle sera stagiaire pendant un an puis titularisée.
Tous ont voté : oui
- Syndicat de rivière : Aude centre. Il y a eu fusion de plusieurs syndicats : les balcons de l'Aude, syndicat Minervois Narbonnais, de la Clamoux, Sud Minervois et Siahbad.
L'élection des nouveaux Président et vices présidents.
Président : Monsieur Christian Magro
Vice-Présidents : Mr Fabre (maire de Bize), Mr Marty (maire de Villegly)
Madame Sire (adjointe à Lespinassière) Mr Barthès (Aigues-vives).
Il y a eu une réunion des 93 délégués. Siège à Conques. Il a été décidé que Monsieur René Jouve serait Titulaire et Françoise Moreau : suppléante.
Tous ont voté : oui.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : dans le cadre de la loi Allur, seul le maire aurait juste le droit de valider. Article 136 de la loi.
Vote contre : à l'unanimité .
- Monsieur Jean-Claude Pérez est venu nous remettre symboliquement 8 000 euros qui vont nous être versés par le Ministère de l'Intérieur.
Tous ont voté oui pour accepter la subvention
Tous ont voté oui pour accepter le devis de l'entreprise GERKENS de 37 514.40 €
- Les terrains vacants rentreront dans le domaine privé de la commune.
Tous ont voté oui.
Questions diverses :
Il faudra reparler du chemin forestier pour le passage des pompiers ;
Massifs de fleurs prévus pour le lotissement de la Clause
Goudron à faire dans l'impasse entre les Capper et Mr Estève et un peu devant le foyer puis lotissement de St Brès et Camin dal Bosc.

La séance a été levée à 21h45

TABLEAU D'EMARGEMENT SEANCE DU 02 FEVRIER 2017

Nom et Prénom	Signatures	Pouvoir à
SAÏSSET Jean-François		
JOUVE René		
LOMBARD Nadine		
HART Russell	ABSENT	
PEREZ Sylvie		
LANG Emanuelle		
LAVIGNE David		
MOREAU Françoise		
PEYRARD Corinne	ABSENTE	LOMBARD Nadine
SENAT Charlotte	ABSENTE	
SIGNORET Céline		
TALBODEC Liliane		